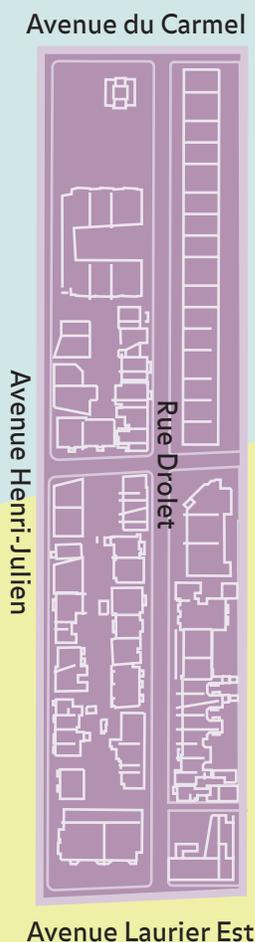


4
15

AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ RUE DROLET



PRÉSERVER LE CACHET
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette unité de paysage a fait partie des premiers développements du village de Saint-Louis, qui étaient principalement destinés aux ouvriers des carrières. On peut constater son lotissement sur les cartes anciennes de 1878. Les maisons étaient essentiellement des constructions en bois et habitées par des propriétaires-résidents. Le développement du secteur environnant prend un nouvel essor lors de la construction, en 1887, du chemin de fer qui relie le Plateau-Mont-Royal au canal Lachine. Il s'ensuivra une substitution importante du bâti qui continue encore aujourd'hui. On peut d'ailleurs observer des ensembles résidentiels récents.

TISSU URBAIN

Les îlots

Les îlots sont orientés dans l'axe nord-sud. Seul l'îlot entre les rues Drolet et Saint-Denis possède une ruelle. À l'origine, les îlots devaient posséder deux faces bâties, mais de nombreuses transformations ont probablement modifié l'orientation des bâtiments aux intersections. L'avenue Laurier, mise à part l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections, est orientée vers les rues nord-sud.

Le parcellaire

Le parcellaire de cette unité de paysage est varié, tant du fait des nombreuses parcelles fusionnées que de l'hétérogénéité des parcelles de base, dont la taille varie de 5,7 à 7,5 mètres en largeur et de 22 à 31 mètres en profondeur.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : 0 à 3,5 mètres pour les bâtiments anciens, pouvant atteindre 4,5 mètres pour les bâtiments plus récents.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : par groupe de bâtiments seulement.

MARGES LATÉRALES : jusqu'à 4,5 mètres mais bâtiments contigus pour la plupart, la porte cochère étant atypique malgré l'absence de ruelle.

ANNEXES : peu de bâtiments annexes en fond de cour en raison de l'absence de ruelle, sauf pour les parcelles du côté ouest de la rue Drolet.

Les aménagements extérieurs

Aménagements composés de surfaces gazonnées et(ou) de plantes, d'arbustes et d'arbres s'il y a une cour avant, plantations d'arbres en alignement sur l'espace public.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : duplex sans marge de recul avant (type 2.1) et triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

MINORITAIRE : multiplex (type 3.3) et immeuble d'appartements contemporain (type 5.4).

Les immeubles d'appartements contemporains, d'expressions architecturales diverses, dominent aujourd'hui certains segments de rue. Mais la description qui suit vise à caractériser les types dominants, soit le duplex et le triplex.

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire ou en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre.

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle.

HAUTEUR : 2 ou 3 étages, surélévation du rez-de-chaussée de 2 à 4 contremarches par rapport au niveau du sol.

TOITURE : toit plat.

BALCON ET SAILLIE : balcon étroit à tous les étages et généralement disposé au-dessus du porche d'entrée principal pour le triplex et parfois le duplex, escalier droit extérieur permettant d'accéder aux logements supérieurs des triplex, fenêtre en saillie (rare).

UNITÉ DE PAYSAGE

4.15 RUE DROLET



Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile (dominant) dans les tons de brun, rouge ou beige.

TOITURE : non visible.

ESCALIER ET BALCON : plancher de bois avec garde-corps en métal, balcons en porte-à-faux.

Le traitement des façades

SOCLE : peu traité, fondation apparente de pierre ou de béton.

CORPS : composition asymétrique en deux travées, l'une formée d'un alignement de fenêtres et l'autre d'un alignement de portes et de balcons, porches d'entrée parfois en retrait par rapport au mur de la façade. La composition de deux bâtiments voisins construits en série est parfois inversée de manière à créer une symétrie. De plus, les multiplex, souvent implantés sur une parcelle plus large, possèdent une composition symétrique en trois travées où les portes occupent la travée centrale.

COURONNEMENT : corniche moulurée avec ou sans modillon et corbeau (dominant), parapet à fronton (rare).

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine ou à battants avec imposte, celles des duplex étant parfois à arc surbaissé.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur.

PORTES : simples avec imposte de petites dimensions, portes sont jumelées au rez-de-chaussée pour les duplex et au deuxième niveau pour les triplex.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteau exprimé par un appareillage de briques d'argile en soldat ou par l'utilisation de pierre de taille, appuis en pierre.

Le traitement des bâtiments de coin

En raison de la grande substitution des bâtiments situés aux intersections, le traitement architectural des bâtiments de coin varie beaucoup.

VALEURS PATRIMONIALES

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

Principaux éléments à retenir

Aujourd'hui, le paysage de l'unité Rue Drolet est hétérogène. Il est majoritairement composé d'îlots sans ruelle, à l'exception de ceux à l'est de la rue Drolet, de conception plus tardive. Cette unité présente une variété de types architecturaux résidentiels, notamment des duplex, des triplex et des immeubles d'appartements construits récemment. La marge de recul avant est irrégulière et la brique d'argile est le matériau le plus utilisé pour le revêtement de la façade.

UNITÉ DE PAYSAGE

4.15 RUE DROLET



**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau